



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080400

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/08/2026 9H45 C:000032 I:32558
V/REF : 1076477
V/Email reçu le Lundi 17/08/2026 a 9H45

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 1062
IMMEUBLE : LA CROIX BLANCHE
181 AVENUE DU CHRISTINOZ
01560 ST TRIVIER DE COURTES

Feillens, le 21 Aout 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 181 AV DU CHRISTINOZ - ST TRIVIER DE COURTES - MME RUIZ - 0632597081 /
0474519475 LOGT 1005 - RDC

MOTIF : INTERVNEIR POUR DEBOUCHAGE BAIGNOIRE
PL00028 - PL00001

Donneur d'ordre : Mme L. TAVEL

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 18 AOUT 2026 A 13H30
DANS LA SALLE DE BAIN A L'ÉTAGE PROBLEME D'ÉVACUATION DE LA BAIGNOIRE ET
LE RESTE S'ÉCOULE BIEN
PAS D'ACCES AU BRAS DE COLONNE BAIGNOIRE CAR TABLIER CARRELÉ SANS TRAPPE
DE VISITE. DÉBOUCHAGE DEPUIS LA BAIGNOIRE
LEGER ÉCOULEMENT RENDU.
ÉVACUATION LAVABO BRUYANTE
DEBOUCHAGE DEPUIS LE BRAS DE COLONNE LAVABO
ÉCOULEMENT BAIGNOIRE RENDU.
SI LE PROBLEME PERSISTE PREVOIR LA POSE D'UNE TRAPPE DE VISITE DANS LE
TABLIER BAIGNOIRE CARRELÉ ET REMPLACEMENT DU SIPHON

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 20/08/26 a 16H44 Mme L. TAVEL

DEVIS SUIT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080400

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	48,42	48,42
1,00	PL00028-Débouchage canal.Dn<60mm	1	86,09	86,09
1,00	PL00034-Débouchage canal.Dn<60mm	1	86,09	86,09
TOTAL H.T.				220,60
T.V.A. a 10,00%				22,06
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>242,66</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1076477 du 17/08/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Références Chorus Pro

Structure SEMCODA : 75920075100130

Adresse de facturation électronique : 759200751_75920075100130_050_B00

Code Service: 050_B00 Libellé service : Agence B Trévoux

N° d'engagement : 1076477

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME RUIZ Renée

181 Avenue du Christinoz

Lieudit La Croix Blanche

01560 ST TRIVIER DE COURTES

Référence de la Demande

N°: 926 421 du 17/08/2026

THCPLOPP Txv hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 06.32.59.70.81 / 04.74.51.94.75

01062-00001-00001-00005 H / Type 3 H / RDC

Date entrée: 16/06/2010

Délai

Date limite exécution : 01/09/2026

Observations

ENGAGEMENT CLIENT SIGNE

NOUS FAIRE UN RAPPORT D'INTERVENTION

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00028 Débouchage de canalisations d'évacuation DEBOUCHAGE CANALISATION BAIGNOIRE Jusqu'au diamètre 60 mm, compris dépose dusiphon, nettoyage, repose avec remplacements des joints	1,00	86,10	86,10	8,61	94,71
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	48,43	48,43	4,84	53,27
Total H.T.					134,53
Total TVA					13,45
Total TTC					147,98

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

A partir du 1er Septembre 2026, SEMCODA recevra vos factures électroniquement



Bon de Commande

N° : 1076477 du 17/08/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par TAVEL Léa le 17/08/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

A partir du 1er Septembre 2026, SEMCODA recevra vos factures électroniquement



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **181 Avenue du Christinoz Lieudit La Croix Blanche 01560 ST TRIVIER DE COURTES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **17/08/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1076477